



**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
3 août 2000

Original: français

---

**Assemblée générale  
Cinquante-cinquième session  
Point 46 de l'ordre du jour provisoire\***  
**La situation en Afghanistan et ses conséquences  
pour la paix et la sécurité internationales**

**Conseil de sécurité  
Cinquante-cinquième année**

**Lettre datée du 28 juillet 2000, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente  
de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de porter à votre attention la déclaration publiée le 14 juillet 2000 par la présidence, au nom de l'Union européenne, sur la situation en Afghanistan (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,  
Représentant permanent adjoint de la France  
auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(Signé) Yves **Doutriaux**

---

\* A/55/150.

**Annexe à la lettre datée du 28 juillet 2000,  
adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de la France  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original: anglais et français]

**Déclaration sur la situation en Afghanistan publiée  
le 14 juillet 2000 par la présidence de l'Union européenne  
au nom de l'Union européenne**

L'Union européenne condamne la reprise récente d'affrontements de large envergure en Afghanistan.

Rappelant les dispositions de sa position commune du 24 janvier 2000, l'Union européenne souligne combien la poursuite de cette guerre méconnaît les nombreux appels à la paix de la communauté internationale. Une nouvelle escalade des combats entraînerait des souffrances inadmissibles pour la population afghane, déjà fortement affectée par une grave sécheresse, et marquerait un mépris radical des efforts entrepris par les pays donateurs pour lui venir en aide.

L'Union européenne est très préoccupée par les difficultés d'accès de l'assistance humanitaire aux populations d'Afghanistan, en raison des opérations militaires. Le fait d'empêcher de manière intentionnelle l'accès des personnes à l'aide humanitaire constitue une violation du droit international humanitaire. L'Union européenne demande à toutes les factions en conflit de garantir un accès sûr et sans obstacle aux populations civiles.

L'Union européenne est convaincue que le conflit actuel ne peut être résolu par des moyens militaires. Elle appelle les différentes factions à cesser les combats, et à travailler, avec l'aide des Nations Unies, à un processus politique de nature à ramener la paix. Elle suit avec attention les efforts actuellement entrepris pour lancer un processus de « loya jirgah », associant le plus largement possible la société civile afghane.

L'Union européenne réitère ses appel aux pays voisins de l'Afghanistan pour qu'ils cessent toute intervention dans le conflit. Elle maintient elle-même depuis 1996 un embargo sur les armes à destination de l'Afghanistan.

Les pays d'Europe centrale et orientale associés à l'Union européenne, Chypre, Malte et la Turquie, pays également associés, ainsi que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen se rallient à cette déclaration.